

## ANNEXE NO. 1.

D. N'avez-vous pas eu une conversation avec M. Ryan?—R. Je ne le crois pas, à moins que ce n'ait été tout récemment, je ne me souviens d'aucune conversation que j'aurais pu avoir avec lui.

D. Avez-vous pris connaissance des explications de M. Ryan?—R. J'ai lu ce qu'il y a dans le rapport de l'Auditeur général.

D. Le 12 novembre 1906, pendant que se déroulait à la cour de police le procès auquel il a été fait allusion, M. Ryan, secrétaire de la commission, écrivait à l'Auditeur général une lettre d'explication. Je présume qu'elle vient de vous:—

“J'ai l'honneur, par ordre de la commission, d'accuser réception de votre lettre du 9 courant, où il est de nouveau question du compte de \$391.20 de Barber & Ellis, et de vous transmettre sous ce pli une lettre de notre acheteur, M. A. L. Ogilvie,”—

C'est la lettre déjà mentionnée dans le rapport de l'Auditeur-général,—  
 ‘dans laquelle il dit qu'il n'a pas demandé de soumissions pour l'achat de ces enveloppes, bien que l'on eût reçu les cotes ainsi que le mentionne sa lettre du 3 novembre.’

D. Vous parlez là, je suppose, de la cote de Davidson?—R. Oui.

D. “Ainsi que le mentionne sa lettre du 3 novembre adressée au président, et que je vous ai renvoyée avec ma lettre du 5 courant.

“Pour ce qui est du renvoi par M. Ogilvie du chèque de \$87.05 de MM. Barber & Ellis, il faut que je vous dise que ceci a été fait par M. Ogilvie sous sa propre responsabilité et hors la connaissance des commissaires en vue sans doute de sauver des écritures.”

C'est là l'explication que vous avez donnée à M. Ryan?—R. Non, monsieur.

D. Tout cela, je suppose, est le fruit de sa propre imagination?—R. C'a été je présume, son interprétation de la chose.

D. Il a pensé, que vous faisiez tout cela pour éviter des écritures? Ce n'est pas vous qui lui avez suggéré cela?—R. Non, monsieur; je n'ai jamais discuté cette affaire avec lui.

Q. Voilà qui est assez curieux. Quand ce chèque est revenu, vous avez dû voir inmanquablement qu'O'Gorman allait gagner \$87 sur cette offre qu'il vous avait fait avoir. Je suppose bien que vous avez discontinué de traiter avec un pareil individu?—R. De qui voulez-vous parler? De la *Munroe Commission Company*?

D. Oui?—R. Oh, oui, nous avons continué.

D. Vraiment, même après avoir découvert qu'il n'était qu'un simple intermédiaire?—R. Pas intermédiaire, mais facteur, commissionnaire.

D. Oui, quand vous n'aviez même pas voulu vous aboucher avec l'agent à Ottawa de la compagnie Rolland, pour cela que cet agent était un intermédiaire?—R. Je n'ai pas dit que je n'avais pas voulu aller le trouver.

D. Vous n'êtes pas allé le voir, bien que la compagnie Rolland vous eût renvoyé à lui?—R. Nous avons pensé que si les Rolland ne voulaient pas traiter directement avec nous, autant valait nous adresser ailleurs et profiter de la chance.

D. Vous aviez été fort indigné de la chose, apparemment du moins, et voici que vous avez continué à faire affaires avec O'Gorman, le célèbre O'Gorman, ainsi que nous l'appellerons désormais—même après avoir découvert que, pour une petite opération de cette sorte, il recevait de l'imprimeur et du papetier un profit de \$87. Prétendez-vous dire que vous n'auriez pas pu obtenir de MM. Barber & Ellis d'aussi bonnes conditions que de John O'Gorman?—R. C'est ce que je crois.

D. Avez-vous essayé?—R. Non, monsieur.

D. Qu'en savez-vous alors?—R. Oh, assez.

D. Prétendez-vous qu'avec un volume d'affaires comme en comporte l'administration du Dominion, il nous soit impossible d'obtenir d'aussi bonnes conditions que le peut faire n'importe quel intermédiaire du pays?—R. Oui, c'est là ma prétention.

D. Vous ne croyez pas?—R. C'est impossible.